

## Groupe de travail Arts visuels

*Jeudi 9 avril 2020 de 15h à 17h*  
(Visioconférence)

---

**Présents** : Eric Fournel, Hervé Bize, Agathe Marie-Louise , Emmanuelle Potier, Jean-François Mugnier, Céline Lachkar, Laurie Perol, Marie Griffay, Marie Lalevée, Elfi Turpin

**Région et Drac** : Valérie Lahouel, sabine Helas, Christelle Kreder, Julia Vaillant et Bernard Goy, Yuan-Chih Cheng

### Ordre du jour

- Remise en contexte du groupe de travail
- Présentation des membres du groupe de travail
- Présentation des dispositifs mobilisables et des dispositifs adaptés en faveur de la culture
- Recueil des situations du terrain
- Questions diverses et ordre du jour de la prochaine réunion

### Relevé de conclusions

- Concernant la situation des artistes plasticiens, ils observent unanimement une difficulté d'accès à l'information et aux aides, mal adaptées à leurs situations nombreuses de précarité, comme de pluriactivité
  - Accès à l'information sur les aides
    - ✓ Adapter une communication ciblée sur les différentes aides (Dircom Région ?)
    - ✓ Cf. plateforme unique mise en place à La Réunion
    - ✓ autre piste : le site du réseau des écoles d'art (Présage) > missionner le réseau ?
  - Prendre en compte la réalité de l'artiste pour la mise en place des aides
    - ✓ Pluriactivité (enseignement, médiation, création, autres activités rémunératrices...)
    - ✓ Economie précaire
    - ✓ Fluctuation des revenus
    - ✓ Locations d'ateliers en l'absence de revenus (ex. MOTOCO Ville de Strasbourg ou bailleurs privés)
  - L'aide du CNAP est jugée trop contraignante et limitée à un instant T. A ce sujet, une réponse est en cours pour étendre la validité des revenus pris en compte à la totalité de l'année 2019 et non plus à la période analogue de mars
    - ✓ Prendre en compte les répercussions dans la durée
    - ✓ Etaler les aides dans le temps
    - ✓ Favoriser un accès pour tous voire un revenu universel
  - Transformation des aides en rémunération immédiate
    - ✓ Création d'un revenu universel
    - ✓ Accès au statut d'intermittent
    - ✓ Aide d'urgence pour chaque artiste ?

- ✓ Aide d'urgence dans le Land de Berlin 5000 € forfaitaires pour les artistes sans conditions
- Situation des structures fonctionnant sur fonds privés
  - Galeries d'art privées (annulation des salons, des ventes)
    - ✓ Le taux de TVA est trop élevé en comparaison notamment des régions voisines d'Allemagne, Luxembourg et Suisse
    - ✓ Les aides du CNAP sont trop contraignantes inadaptées. Elles traduisent la méconnaissance de l'activité des artistes visuels
    - ✓ Bien que minoritaires en nombre, certaines structures privées de mécénat privé requièrent le soutien du secteur public
    - ✓ Une demande d'autonomie aux régions pour éviter la dépendance des tutelles parisiennes
    - ✓ Il conviendrait de privilégier au moins pour 2020 voire 2021 les galeries françaises et la scène française dans les comités d'acquisition d'œuvres des FRAC notamment
    - ✓ Il conviendrait également de mieux prendre en compte les propositions des galeries du territoire dans les comités d'acquisition d'œuvres, ces galeries étant très minoritaires en nombre face au grand nombre de galeries parisiennes elles sont souvent négligées par les commandes et achats nationaux
  - Fondations privées
  - Autres structures : IEAC, CIAV, La Chambre (ressource formation), Centre Pompidou (billetterie) et reposant sur ressources de mécénat etc.
- Situation des structures fonctionnant sur fonds publics
  - Quid du maintien du gel de 4 % des subventions de l'Etat ?
  - Il faut assurer le maintien des engagements pris auprès des artistes (rémunérations)  
Question : Si le projet de l'artiste est reporté, a-t-il droit à ce fonds d'urgence du CNAP ? Le fonds d'urgence du CNAP est-il là pour combler les pertes de l'artiste ?
  - Il faudra prendre en compte les répercussions du confinement dans la durée
  - Il faudra étaler les aides spécifiques COVID dans le temps : d'autres fonds seront nécessaires en 2020 et 2021
  - De fait une baisse du nombre de projets soutenus est prévisible (report des projets 2020 en 2021)
  - Il convient de revoir le calendrier de programmation : reports, annulations
  - Il convient de clarifier et évaluer la gestion des équipes : chômage, télétravail
  - Reprise d'activité
    - ✓ Une demande forte de recommandations sanitaires précises des pouvoirs publics s'exprime : dans le Haut-Rhin en particulier, un sentiment d'abandon face à l'urgence et au danger a été ressenti
    - ✓ Il serait utile de prévoir une formation pour l'accueil des publics et la médiation dans le contexte particulier du retour à l'activité et du déconfinement progressif

Le recueil des chiffres : à ce sujet, il faut attendre le retour sur l'enquête nationale du CIPAC et celle de la FRAAP

⇒ **Prochaine réunion** : jeudi 13 avril à 15h en visioconférence

⇒ **Ordre du jour** : la situation des artistes plasticiens